



## De quoi d'agit-il?

Contrat de travail (CDD de 12 mois minimum)

Facilite l'accès à l'emploi par l'acquisition du Titre Professionnel ECSR

Les auto-écoles recrutent fortement

Initie l'insertion de l'alternant dans l'auto-école



## Pour qui ?

Tout le monde

Titulaire du permis de conduire de plus de 3 ans (hors probatoire)



## Financement ?

Prise en charge du coût de la formation par OPCO Mobilités.



## Quelle rémunération?

Au minimum l'équivalent du SMIC

-21 ans : 65% / 21-25 ans : 80% / >25 ans : 100%



# LES AVANTAGES !

**Prise en charge totale du coût de la formation**  
**4 places d'examen supplémentaires par mois pour l'auto école**

**Aide à l'embauche de 6000 € pour l'auto-école**

(pour tout contrat signé avant le mois de Décembre 2023, et pour les salariés de moins de 29 ans)

**L'alternant(e) peut enseigner la conduite au sein de l'auto-école après  
seulement 5 mois**

Soit 700 h de formation sous réserve d'avis favorable à l'examen du module CCP1 du Titre Professionnel ECSR avec à l'ATRE (Autorisation Temporaire et Restrictive d'Enseigner).

**Rémunération de l'alternant(e) pendant toute la formation**

**On s'occupe  
de tout !**



**EDUCASER**



**4, allée des Garays 91120 PALAISEAU**



**01 69 09 27 27**



**contact@educaser.fr**



**educaser.fr**



**Lundi au Vendredi : 09H30 - 12H30 / 13H30 - 17H30**

